



Alderon conclut un partenariat stratégique avec Schneider Electric visant le développement du projet de minerai de fer de qualité supérieure Kami

9 janvier 2019

(TSX : IRON)

MONTRÉAL, QUÉBEC, Alderon Iron Ore Corp. (TSX : IRON) (« Alderon » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle et The Kami Mine Limited Partnership (« **Kami LP** ») ont signé un protocole d'entente (le « **PE** ») avec Schneider Electric Canada Inc. (« **Schneider Electric** »), un fournisseur d'énergie sécuritaire et fiable, aussi bien à l'échelle canadienne que mondiale. Le PE prévoit que Kami LP évaluera la location ou l'achat, auprès de Schneider Electric, d'équipement devant servir au projet de minerai de fer Kami (le « **projet Kami** ») situé dans l'ouest du Labrador. Le PE prévoit également que Schneider Electric apportera son soutien à Kami LP pour réunir les capitaux nécessaires à la mise en chantier du projet Kami. Plus particulièrement, Schneider Electric doit faire certaines présentations et faciliter la discussion avec des sources potentielles de financement pour le projet Kami, notamment des agences de crédit à l'exportation (des « **ACE** ») dans des territoires où Schneider Electric exerce des activités de fabrication.

« Nous avons choisi Schneider Electric en raison de la vaste gamme de produits et de services que propose l'entreprise dans le secteur de la gestion de l'énergie, du contrôle des processus et de la numérisation des activités minières. Kami LP pourra ainsi tirer profit des solutions durables proposées par Schneider Electric en vue d'optimiser l'utilisation d'électricité et les coûts d'exploitation associés aux activités d'extraction et de traitement du projet Kami », a déclaré Tayfun Eldem, président et chef de la direction d'Alderon. « Ce partenariat pourrait permettre à Kami LP de réduire ses cibles en matière de dépenses et de coût des équipements, telles qu'elles figurent dans l'étude de faisabilité mise à jour en septembre 2018, d'avoir accès à une plus vaste gamme d'ACE et d'accélérer le calendrier du projet », a ajouté M. Eldem.

« Nous sommes ravis de participer au projet Kami et nous avons hâte d'aider Alderon à développer une mine efficiente et à la fine pointe de la technologie numérique et ce, en utilisant notre architecture EcoStruxure » a déclaré David Willick, vice-président - Mine, Métaux et Minerais en Amérique du Nord chez Schneider Electric.

Kami LP et Schneider Electric doivent conclure des ententes définitives, notamment des contrats visant l'achat d'équipement, pour que les transactions décrites dans le protocole d'entente puissent se concrétiser. Il n'existe aucune certitude que les transactions envisagées dans le protocole d'entente auront bel et bien lieu.

À propos de Schneider Electric Canada Inc.

Schneider Electric est le chef de file de la numérisation et de l'automatisation de la gestion de l'énergie, tant dans les foyers que les centres de données, les infrastructures et le secteur industriel. Présent dans plus de 100 pays à l'échelle mondiale, Schneider est le chef de file incontesté en matière de la gestion de l'énergie - moyenne tension, basse tension et puissance sécurisée - et des systèmes d'automatisation. Schneider propose des solutions intégrées pour l'efficacité, en associant énergie, automatisation et logiciels. Au sein de son écosystème global, Schneider collabore avec la plus vaste communauté de partenaires, d'intégrateurs, et de développeurs sur sa plateforme ouverte afin d'offrir un contrôle et une efficacité opérationnelle en temps réel. Schneider est d'avis que ce sont ses collaborateurs et partenaires formidables qui font d'elle une entreprise exceptionnelle et que son engagement à l'égard de l'innovation, de la diversité et du développement durable contribue à enrichir la vie de tous, partout et à tout moment.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Schneider Electric, veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.schneider-electric.ca.

À propos d'Alderon Iron Ore Corp.

Alderon est un chef de file canadien du développement du minerai de fer. Le projet Kami, détenu à 75 % par Alderon et à 25 % par le HBIS Group par le truchement de Kami Mine Limited Partnership, est situé dans la principale région canadienne d'extraction du minerai de fer, la fosse du Labrador, et entouré par trois mines de minerai de fer en exploitation. Les produits tirés du projet Kami seront expédiés via le nouveau quai multi-usager en eau profonde près du Port de Sept-Îles, au Québec.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Alderon, veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.fr.alderonironore.com.

ALDERON IRON ORE CORP.

Au nom du conseil d'administration

« *Tayfun Eldem* »

Président et chef de la direction, administrateur



Alderon fait partie du groupe de sociétés King & Bay. King & Bay est une banque d'investissement qui se spécialise dans l'identification, le financement, le développement et la gestion des occasions de croissance dans les secteurs des ressources, de l'aviation et de la technologie.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mishka Gounden
1 604 681-8030, poste 289
info@alderonironore.com

Mise en garde relative à l'information prospective

Le présent communiqué de presse contient de « l'information prospective » au sens de la Private Securities Litigation Reform Act des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières concernant des événements anticipés qui pourraient se dérouler à l'avenir. L'information prospective figurant dans le présent communiqué de presse inclut, sans toutefois s'y limiter, des déclarations relatives i) au produit de qualité supérieure que l'on s'attend à tirer du projet Kami; ii) aux prochaines étapes du développement du projet Kami; iii) à l'obtention du financement nécessaire au projet, y compris à l'accès aux sources de financement fourni par Schneider Electric et iv) aux avantages de la transaction potentielle envisagée avec Schneider Electric, y compris la réduction du coût des investissements et l'accélération du calendrier de développement du projet.

Dans certains cas, il est possible de reconnaître l'information prospective à l'utilisation de divers termes ou expressions, notamment : « planifie », « prévoit », « ne prévoit pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estimations », « prévisions », « a l'intention », « anticipe », « n'anticipe pas » ou « croit », ou encore des variations de ces termes et expressions; il est également probable que des termes ou des expressions comme « peuvent », « devraient », « pourraient », « il se peut », « seront prises », « se produiront » ou encore « seront atteints ou réalisés » à l'égard de mesures, d'événements, de résultats à venir ou d'autres attentes, croyances, plans, objectifs, suppositions, intentions ou déclarations quant à des événements ou à des rendements à venir soient utilisés. L'information prospective contenue dans ce

communiqué de presse se fonde sur certains facteurs et certaines suppositions concernant, entre autres, l'obtention d'approbations du gouvernement et d'autres organismes, l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales, la réalisation des estimations de ressources relatives au prix du minerai de fer et des autres métaux, le moment et le montant des futures dépenses en développement, l'estimation des besoins initiaux et subséquents d'investissement en immobilisations, l'estimation des coûts de la main-d'œuvre et de l'exploitation, la disponibilité des matériaux et du financement nécessaire pour continuer à explorer et à développer le projet Kami à court et à long terme, le progrès des activités d'exploration et de développement, la capacité de la Société à accéder au quai multi-usager du Port de Sept-Îles, l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, l'estimation des coûts d'assurance, ainsi que des suppositions concernant les fluctuations de devises et des taux de change, les risques environnementaux, les conflits ou revendications de titres de propriété et d'autres questions semblables. Même si la Société estime que ces hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information actuellement disponible, elles pourraient se révéler erronées.

L'information prospective suppose des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, rendements ou réalisations réels de la Société soient substantiellement différents des résultats, rendements ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus par cette information prospective. De tels facteurs comprennent des risques inhérents à l'exploration et au développement des gisements miniers, y compris des risques relatifs à la modification des paramètres du projet, à mesure que les plans sont redéfinis, notamment : la possibilité que les activités minières ne commencent pas au projet Kami; les risques liés aux variations des ressources minérales et des réserves minérales, de la teneur ou des taux de récupération découlant des activités d'exploration et de développement en cours; les risques liés à l'accessibilité au transport ferroviaire, aux sources d'alimentation et aux installations portuaires; les risques liés aux variations du cours, de la demande et de l'approvisionnement mondial de minerai de fer et des produits connexes; les risques relatifs à l'augmentation du niveau de concurrence sur le marché pour le minerai de fer et les produits connexes et dans le secteur minier en général; les risques liés à la conjoncture mondiale et aux incertitudes inhérentes à l'estimation des ressources minérales; les risques liés à l'accès et à la disponibilité; les risques liés à la confiance dans le personnel clé; les risques opérationnels inhérents aux activités minières, y compris les risques d'accident, de conflit de travail, d'augmentation des coûts d'immobilisations et d'exploitation ainsi que les risques potentiels de retards ou d'augmentation des coûts au cours de la mise en valeur; les risques liés à la réglementation, notamment en matière d'obtention des permis ou des licences nécessaires; les risques liés au financement, à la capitalisation et aux liquidités, y compris le risque que le financement nécessaire aux activités d'exploration et de développement du projet Kami ne soit pas disponible selon des modalités satisfaisantes, ou inexistant; les risques liés aux litiges en matière de titres et de droits de propriété; les risques liés aux litiges avec les groupes autochtones; les risques d'une disponibilité insuffisante au quai multi-usager du Port de Sept-Îles ne permettant pas à la Société d'y accéder; les risques environnementaux; et les autres risques définis dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle du dernier exercice financier de l'entreprise ou d'autres rapports ou documents déposés auprès d'organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Par conséquent, le lecteur ne doit pas se fier indûment à l'information prospective. L'information prospective est fournie en date de la publication du présent communiqué de presse. Excepté pour ce qui est des exigences des lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société ne reconnaît aucune obligation de modifier ou de réviser publiquement l'information prospective.